

Cher adhérent,

Le temps joue en notre faveur...

Ce printemps est particulièrement sec et les pouvoirs publics commencent à prendre « des arrêtés sécheresse ». Gageons qu'au cas où ces décisions se multiplieraient, **les utilisateurs, sur qui pèseraient des mesures de restrictions d'usages** (arrosage champs et jardins, utilisations domestiques), **n'apprécieraient certainement pas. La pénurie ferait la une de la presse et serait commentée par des médias.**

2011 ne constitue en rien une année exceptionnelle : des arrêtés sécheresse sont désormais régulièrement pris tous les ans et que disent-ils concernant les moulins ? Ils **interdisent aux** ayant-droits **la manœuvre de leurs vannes**. Ils doivent les laisser fermées afin de « préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques », autrement dit la faune piscicole à qui on serait censé nuire le reste du temps. L'un de ces textes déclare : « **la manœuvre des ouvrages hydrauliques est de nature à aggraver la situation hydrologique précaire des cours d'eau** ». **On ne peut être plus clair sur le rôle bénéfique de nos chaussées.**

Dans les années à venir, des sécheresses surviendront encore, sans doute plus fréquentes et plus longues. Prendra-t-on des mesures compensatoires, pourra-t-on se passer des retenues d'eau de nos moulins ? C'est maintenant qu'il faut **rappeler à nos élus que nos petits barrages ont de grands effets, des effets bénéfiques multiples au bénéfice des hommes et de l'économie**, des effets contestés par tous ceux qui ne voient en la rivière qu'un androïde à que nous avons interdit de « divaguer » et que nous avons privé de « son espace de respiration ». N'en déplaise à ces auteurs, **les moulins et leurs seuils figurent parmi les aménagements les plus respectueux de la nature confrontée à l'activité humaine.**

Nos seuils, munis de leur système de vannages, **permettent :**

- **la préservation de la ressource** en eau et donc une part du prélèvement pour l'irrigation,
- **l'utilisation de l'énergie hydraulique**, de plus en plus précieuse avec l'épuisement des énergies fossiles,
- **l'atténuation des crues** : le lissage des débits participe à la sécurité des biens et des personnes,
- **le maintien du lien** entre les eaux de surface et celles de la nappe phréatique,
- **la participation à la continuité écologique** par une restitution programmée de la réserve,
- **la sauvegarde d'un niveau d'eau** autour duquel se sont construits nos villages, nos routes et nos ponts,
- **et cette liste...** n'est sans doute pas exhaustive !

Comment les pouvoirs publics pourraient-ils faire preuve d'un minimum de cohérence, d'une logique élémentaire **s'ils préconisent à la fois les destructions des seuils et le maintien d'un niveau d'eau, grâce aux chaussées, en période de sécheresse ?** Il faut poser cette question à ces mêmes pouvoirs publics, à nos élus.

Rapprochons-nous des personnes concernées par la rivière :

- **les agriculteurs** sur lesquels pèsent des menaces du même ordre que les nôtres,
- **les producteurs d'électricité** sur qui planent des restrictions d'usage,
- **les pêcheurs** qui préfèrent, en désaccord avec leur hiérarchie, une belle retenue à un ruisseau à sec,
- **les acteurs du tourisme** et les touristes pour lesquels la présence d'eau constitue un attrait essentiel,
- **les hommes et les femmes qui se battent contre** des rejets hautement pollués : décharges sauvages, filtration des eaux usées imparfaite, rejets médicamenteux, ...
- **tous ceux**, nombreux, soucieux de concilier économie et écologie,

Le moment nous est favorable, agissons :

- **prenons des photos** (parlantes!) des seuils « effacés » et montrons les méfaits de cette action,
- **relevons les noms des rivières** et les tronçons ayant fait l'objet d'un arrêté sécheresse,
- **rassemblons ces données**, un outil pour vous, pour la FFAM et sa commission de l'eau et des seuils.